L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI 17 AOUT 1887

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Une vacherie coin des rues Claiborne et St Ferdinand. Bon chemin. Capacité de 30 places. S'adresser 261 rue Decatur. 17 août—1sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A vendre—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hôpital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août1f

A VENDRE—Un fonds de boulangerie y compris les ustensiles, cheval, charrette et clientèle. S'adresser au No 901 rue des Magasins, pour plus amples informations. 14 août—2f

A VENDRE.—Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5août—1m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Jacob Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,763.—Division E.—Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Becker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17 aout—17 23 26

Succession de George O. Beares.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,862—Division A—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O. Beares, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17août—17 23 26

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12 août—12.17.21.

Oliver A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12 août—12 17 21

Succession de Adolph Eimer Bader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,827—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Eimer Bader, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 août—11 16 20

Succession de Solidelle Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,201—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Sauton Esnard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 août—10 14 19

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,090—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

7 août—7 12 16

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,398—Avis est par le présent donné aux créanciers et cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

10 août—10 11 19

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

6 août—6.10 14

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,810—Division D.—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 août—5 10 14

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 937—Division D—Attendu que Josias A. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire, datif dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 août—5 10 14

Succession de George Facher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,828—Division C. Attendu que Magdalena Facher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Facher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

13 août—13 17 22

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,001—Division C.—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ding, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.

Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.

Jugement signé, le 1er juillet 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

17 août—3f en 10 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,497, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

M. A. McDONNELL, Député-Greffier.

19 juil—3f au 22août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt-neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Leverich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juillet—26 août 29 16 23 26

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pons vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs-Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. H. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée; cent trente-huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an, du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny, à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux) daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc, etc.

3° Le reliquat, s'il y en a comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre E sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dedit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond, borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et faisant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881, de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après decrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie intérieure du terrain primitif No un dedit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et on est designé par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de Ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après la date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2août—2 9 16.23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdam Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogue, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

4août—4 9 13 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Schemel vs James Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'îlet numéro 522 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut, la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze, et le dit terrain No. onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod: 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Roffignac et autres, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

16août—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Zetmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première Rousseau et Soraparu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Reel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, en date du 12 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10août—10.17 24.31—7.10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro trois cent seize, lequel îlet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit îlet formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre vingt onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci-dessous par devant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit îlet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante six piastres 66 2/3 100 cents avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat, trois piastres pour la copie de l'acte, les frais et charges du procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante six piastres 66 2/3 100 cents, tiré par la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le **neuvième indivis** d'un certain lot de terre (**sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamant.**

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4,11,18,25—Sept 1.6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E.	Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879 —Division B.
En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.	En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à la l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pillé, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Bandin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Bandin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.

22juil—23, 29—août 5, 12, 19, 23.

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.

C. W. EICHLING, FLEURISTE.

279.......RUE DECATUR.......279

21 avril—1 an Près le Marché Français.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginie Doris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Bourgogne), Union et Amour (maintenant Remparts), faisant partie des terrains Nos 223 et 224 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne; premièrement; trente-un pieds onze pouces et cinq lignes; de là, formant à angle droit, huit pieds six pouces et deux lignes; et une profondeur, plus loin, de cinquante-huit pieds sept pouces et deux lignes; et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante trois pieds; de là, ouvrant à angle droit, trois pieds, une autre profondeur de quarante-sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond qui mesure quinze pieds, quatre pouces de largeur; le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1860, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112, page 638.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Lafayette.

Bertrand Saloy vs. James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette, mesurant soixante-trois pieds, onze pouces et un quart de façade rue Magasine; cent soixante-trois pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-six pieds, sept pouces de profondeur du côté la plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, James Wood de Louis I. Maillot, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 20 juillet 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—sept 1 6

VENTES PAR LE CONSTABLE

A. & H. Myers contre August Kern.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No.2,746.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 23 août 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval blanc, un wagon à quatre roues et un lot de harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

12 août—12 19 23

George Baron vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—Nos. 11 192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré 50 (ème district de cette ville) borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher) actuellement le Parc de la ville, Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure (ou du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut, et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

2 août—2 9 16 23 23—sept 3

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 83 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie......	$ 99 705 12	
.. de rivières	3.399 55	
.. maritimes....	3.427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885..........................		29.613 70
		$136 146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie.....	$40,505 97	
Pertes de rivières....	2,084 50	
Pertes maritimes....	1,252 95	
Réfaction..........	10 071 41	
Réassurances.......	10 070 71	
Primes remboursées.	6,502 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Under writers, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt..	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées........	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886..........	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici........	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886............	22,950 82	
	$49.008 42	
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets d'action......	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque...........	162,749 29	
Billets à ordre......	5,336 56	
Propriétés foncières..	15 000 00	
Argent comptant et argent en banque..	69,304 94	
Primes en voie de collection.......	39,465 89	
Meubles, de bureau divers........	4,448 53	
		$301,223 44

PASSIF.

Capital...........................	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées.	3,431 56
Intérêt et dividendes............	24,943 53
Réserve pour primes non acquises.	
Fonds de réserve et surplus.....	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. HIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Milliau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,606.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir:

1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Français, Union, Roman (ci-devant Solidell) et Prieur (ci-devant Joséphine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.

2° Une portion de terre située dans le même District et îlet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurant chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci-dessus, mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres; deux belles citernes, l'une d'environ 8000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons; beaucoup d'arbres d'ombre et à fruits, plantes d'agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et îlet, désigné par la lettre D d'après le susdit plan par de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et îlet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec les améliorations qui en dépendent, dans le même district et îlet, désigné par la lettre O du susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison en bois, citerne, etc.

7° Dix lots de terre situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1025 renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Johnson (ci-devant Célestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les lots Nos 1 à 10.

Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.

Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs-Elysées et Galvez, mesure 34 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, entre lignes parallèles.

8° Un lot de terre situé dans le même district et îlet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9 Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Genie) désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté 1er juillet 1886, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 160 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

10° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 3461, renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Carnot et Brutus, mesurant le dit îlet 282 sur 250 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci-devant Bagatelle, Miro, ci-devant Libéraux, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

12. Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ursulines, St Philippe, Bienville et Avenue Hagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur; le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en des billets des acheteurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et la police d'assurance et le transfert des polices et la clause du non aliénando; les taxes de 1887 et la balance de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et transfert des billets seront assumées par les acheteurs en sus et en dehors du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant devra être fait par les acheteurs sur le montant de l'adjudication.

17 août—17 27—sept 3 10 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur.—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée: Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir: Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-ouest du quart Sud ouest de la section 1, township 5 north of range 4 ouest du district à l'ouest de la Rivière Rouge mesurant 48 59-100 acres. 27juil—3, 10, 17, 24 août

Sans limite. Sans limite.

Deux terrains de valeur dans le Deuxième District,

A vendre ensemble ou séparément.

PAR MATHER & HOMES—WARREN Homes, encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 20 août 1887, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains de valeur subdivisés en 20 et 22 terrains dans le Deuxième District de cette ville. Le premier terrain étant borné par les rues St. Louis, Toulouse, Salomon et David, subdivisé en 20 terrains. Le second terrain étant borné par les rues St. Louis, Toulouse, David et Carrollton Avenue, subdivisé en 22 terrains.

Les susdits terrains à vendre à la convenance des acquéreurs. Pour les détails complets quant aux dimensions, voir le plan de J. F. Braun, voyer, en date du 1er avril 1886.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt à partir du jour de la vente et les sécurités usuelles; 10 0|0 comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes de 1887. 14août—au20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation,

Succession de James Whalen "décédé."

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent en congé et daté du 5 août 1887, Dossier No 21,699, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington désigné par la lettre "G" sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 4me jour de décembre 1880 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un récent plan fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.

Plus de $88,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman;

NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOBST, A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.

LARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

oct—1an—V&C.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE

ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 22 pie's 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de façade à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'îlet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'îlet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un îlet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'îlet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit îlet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'îlet borné par les rues Galvez, Miro et Première, et une ligne la séparant de la portion inférieure dudit îlet qui fait face aux rues Jackson et Melpomene. Tout l'îlet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs, à un et deux ans, dûment endossés, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe notaire public.

23 juillet—23.30—août 6.13.20 27.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.

Succession de David Douglas, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.

—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division "A" absent actuellement sur un congé, daté du 6 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de David Douglas, décédé, dossier No. 21,444, il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 21, borné par les rues St-Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.

2° Seize terrains dans le même district, îlet No. 24, borné par les rues Claiborne, St-Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.

3° Treize terrains dans le même district, îlet No. 22, borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Forstall et Reynes.

4° Huit lots de terre situés dans le même district, îlet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynes.

5° Seize terrains dans le même district, îlet No. 9, borné par les rues Girod, Reynes, St-Jean Baptiste et la ligne la séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

6° Douze terrains situés dans le même district, îlet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynes, Claiborne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

Les propriétés ci dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui sont exposés le jour de la vente.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17juil—17,24,31—7août—7.14.20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.

A l'encan et pour du comptant.

No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,622 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc., ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 20 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant George O. Prest, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juillet—24,31—août 7,14,21,27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Joeger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,093, pour le compte de la succession de Bernard Joeger, à l'encan, il sera vendu:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annonciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 53 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 30 pieds du coin des rues Austerlitz et Annonciation, sur 80 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendance, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24juil—24, 31—août 7, 14, 21, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. I. HODGSON.

Succession d'Adam Ranch—No 21,179.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 9 août 1887 pour le compte de la succession d'Adam Ranch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, carré No 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième, désignés comme les terrains 1 et 2 du dit carré, et contigus l'un à l'autre. Ils mesurent chacun trente-un pieds trois pouces de façade rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11août—11 14 21 28—sept 4 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION

de tout l'actif, privilèges etc.,

—DU—

Tallow Oil & Fertilizing Co.

—DE LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au **Tallow Oil & Fertilizing Co.**, derrière le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du **Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans**, Louisiane, à une assemblée, tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. André par le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une **machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois blocs devers.**

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° Un îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Estebon**, **Mehle** et **Morales**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Estelen, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'îlet borné par les rues Morales, Estebon, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 23 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Estebon, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Morales et Estebon.**

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1er

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs. EDW. M. CONVERSE, tuteur etc.

No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE.

No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE

Propriété de résidence de choix,

formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez. il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon. Albert Voorhees, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne., rendu dans l'affaire des mineurs Charles C et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 12me jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'îlet borné par les Avenues St-Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knoll & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville, et par les mêmes lignes sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Faber, notaire, en date du 10 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurent chacun, mesure américaine, 28 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington, entre lignes parallèles, et la portion de terre dans le dit lot 22 de la même largeur et adjacente aux dits lots, comme désignés par la lettre A sur le dit plan de E. Pilié, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composé de la façade du lot primitif No 22 sur le plan de Knoll & Werner.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic, désignée par le No 659 Avenue St Charles. Elle forme le coin des Avenues St-Charles et Washington. Elle est entourée de la rue sur le bord de la ligne inférieure, avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté; elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, des arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière de grands corridors, salon, salles à manger et pour dessiner cuisine de même complément d'appartements et chambre à bain au second étage, endroit pour serrer tous les charbon et pour laver, remise et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, gaz, grande citerne et hydrant, ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et vendue sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq. expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur cette belle boulevard, on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, en tant que requis, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et forcer la collection et les frais d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection et les frais d'avocat en cas de procédure et exigibles en 1887. Les acquéreurs assumeront les améliorations assurées jusqu'à le montant du dit billet et transférer la police au moment de la vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juillet—31, août 6, 13, 20, 27, sept 3.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886 l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schenel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'îlet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22me jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cassacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur. Le No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schenel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schenel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schenel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enlissée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition où annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thésé, son mari—No 20,983—Division C Dans cette affaire soumise, la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Thésé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.

Jugement signé le 7 juin 1887.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

[Sceau.] M. A. McDONNELL, Député-Greffier

29 juil—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix,

AVEC VASTES TERRAINS.

Rue Upper Magazine.

Succession de Magdalena Gaiser, femme de Henry Wolfram.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,679.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double, de choix, Nos. 1038 et 1038 1/2 rue des **Magasins**, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec plates-bandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

Et à 3 p. m. le même jour,

au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

16 août—16 27—sept 3 10 17

Résidence avec vastes terrains dans le Garden District.

Succession de Samuel Dowty.

No 21,831, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 10 août 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante à savoir:

La résidence en bois à deux étages et terrains No 47 rue Soraparu, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Philip, Fulton et Rousseau. Les terrains comprennent trois terrains contigus, désignés par les Nos. 116, 117 et 120 et mesurent comme suit: le terrain No 116 mesure 29 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Soraparu; le No 117 mesure 33 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Soraparu et le No 120 mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Soraparu et chacun des dits lots a une égale profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les dits terrains conviennent pour jardin et pelouse et ont un magnifique ombrage. La propriété est à proximité des navires qui vont à l'étranger et du ferry de Gretna et des lignes de chemin de fer dans un quartier bien bâti et respectable.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe Esq., notaire public.

16 août—16 27—sept 3 10 17.

PAR W I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de propriétés améliorées

et de terrains dans le Premier District, et 5 actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre est en date du 11 août 1887 pour le compte de l'affaire de Dennis Cloney vs ses créanciers, No 21,438 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures suivantes, à savoir:

Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) plus ou moins, au pied français, ou soixante-quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, au pied anglais, borné sur un côté par les rues Gravier et dans le fond par la propriété appartenant à Mme de Baya, et sur l'autre côté par le lot No 6.

Le deuxième lot est désigné comme lot No 6, et mesure au pied anglais (31) trente et un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberty, par (127) cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5, vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds sur le côté vers la rue Gravier et mesure dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces par la ligne la plus étroitement mentionné.

Les améliorations comprennent une résidence en briques retirée de la rue, à deux étages couverte en ardoises, ayant en tout à peu près dix chambres, salon double, cuisine, salle de bain, marbre, cour pavée, cave, hydrant et adjacent est une grande écurie, avec étale pour 25 têtes d'animaux, dépendances, hangar, etc. Cette propriété doit être vendue en bloc.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet, désigné par le numéro municipal 465, borné par les rues Bolivar, St Jane Commune et Gravier, désigné comme No. 12 et mesure, au pied américain, (30) trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur entre lignes parallèles de (122) cent vingt-deux pieds (7) sept pouces et (6) cinq lignes.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres et cuisine et cour pavée, cave, etc.

3° Un certain îlet de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 803, qui est borné par les rues Alexander, Mu. Gasquet et Palmyre et est composé de (26) vingt-six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de face sur chacune des rues Palmyre et Gasquet, et (319) trois cent dix-neuf pieds (7) sept pouces et (6) six lignes de face à chacune des dites rues Murat et Alexander. Les mesures ci-dessus conformément au plan de Paul Andry, voyer, et peuvent être vus à l'emplacement de la vente.

Aussi:

(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Cloney et connu comme livre "B" No. 241.

Conditions—Pour les (5) cinq actions ci-dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente, représenté par des billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant du crédit et la police transférée au porteur des billets, le tout garanti par privilèges du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.

14août—14 21 28—sept 4 11 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Thomas J. Cooley.

No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence de famille du décédé, formant le coin sud-ouest de l'Avenue St-Charles et de la rue Septième, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles et les rues Prytanée, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois très confortable à deux étages; la bâtisse est retirée du trottoir et est ornée d'un jardin sur le devant et sur le côté, galeries sur le devant et sur le côté, et contenant des vestibules spacieux, de magnifiques salons et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie; gaz, citernes, cour pavée, terrain de récréations et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.

Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences de MM. Green et McDermot. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une carte de l'encanteur est requise pour en être admis.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers, si on le requiert; les dits billets devront être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement; les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 août—17 20 27—sept 3 10 17

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre ou fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à la double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos sont véritablement un volonté et une pièce de meubles.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

20 mars—